

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 avril 2016

MAINTIEN DE LA RÉGLEMENTATION VITICOLE - (N° 3671)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CE1

présenté par
Mme Fabre, rapporteure

TITRE

À la fin, substituer au mot :

« viticole »

le mot :

« vitivinicole ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'harmonisation rédactionnelle avec les textes européens.